

**SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION
D'HONNEUR**

SECTION DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 21 septembre 2016

**Compte-rendu
de la réunion du Conseil d'Administration de la section 82 de la SMLH
du 12 septembre 2016**

Le lundi 12 septembre 2016, les membres de la section 82 de la SMLH se sont réunis à 10 heures 30, dans les salons de l'hôtel Villeneuve à Montauban. Cette réunion a été suivie d'un repas pris en commun.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point sur les nouveaux membres du conseil d'administration.
- Travail des commissions.
- Point sur les conditions de la participation de notre drapeau aux différentes cérémonies (nationales, locales, passation de commandement de chef de corps...).
- Honneurs funèbres des membres et familles de la Légion d'Honneur.
- Bilan financier à ce jour (LCL Eugène COJAN).
- Questions diverses.
- Tour de table.
- Calendrier des activités à venir.

Etaients présents :

LCL Philippe BON, président.
M. Jean-Marc DETAILLEUR, vice-président et président de l'ANMONM 82
Médecin-colonel Yves PIRAME, vice-président
MAJ René RIGHI, porte-drapeau
SCH Christian MAJOREL, suppléant porte-drapeau
CBA Jacques PIERQUET, suppléant porte-drapeau
LCL Eugène COJAN, trésorier
CDT Georges BRU, trésorier adjoint
Mme Mireille RICO, secrétaire
COL Norbert OTTOLINI, vice-président du comité 82000-1
LCL Eric DANET, membre du comité 82000-1
COL Pierre AMIEL, président du comité 82000-2
M. Robert DELBES, vice-président du comité 82000-2 et président des médaillés du travail
Mme Janine DUJAY-BLARET, membre du comité 82000-2
Général Jean-François PACHABEYIAN, membre du comité 82000-3
COL Hubert LAUDIER, membre du comité 82000-3
COL Gilles LATTES, membre du comité 82000-3 et président de l'ANOCR 82
ADJ Claude PIGEON, vice-président du comité 82000-3
M. Bernard VALETTE, membre du comité 82000-3

Excusés :

LCL Jean-Pierre BORDERE, membre du comité 82000-2
Contre-Amiral CARON, membre du comité 82000-3
Mme Laure CAELLES, membre du comité 82000-1
M. Alain LAFLORENTIE, président du comité 82000-1
LCL Jacques BEZARD-FALGAS, membre du comité 82000-1
COL Marius GRAND, président du comité 82000-3
Mme Bernadette GRAND, secrétaire adjointe.

Introduction :

Le LCL BON ouvre la séance et donne l'ordre du jour. Il fait le point des futures adhésions et annonce la récente adhésion du Général GARRIGOU-GRANDCHAMP et du Général FABRE.

Le nouveau grand chancelier, le général d'armée Benoît PUGA, a pris ses fonctions au Palais de Salm (Paris) le 1^{er} septembre 2016.

Il devient, ainsi, le 33^{ème} grand chancelier de la Légion d'honneur.

Né en 1953, ce grand serviteur de l'Etat a été patron du commandement des opérations spéciales (COS), sous-chef opérations à l'état-major des armées, directeur du renseignement militaire (DRM) puis chef d'état-major particulier de deux présidents de la République, Nicolas SARKOZY et François HOLLANDE (2010-2016).

Le général Benoît PUGA avait auparavant commandé le 2ème Régiment étranger de parachutistes (Légion étrangère).

Point sur les nouveaux membres du conseil d'administration :

Le LCL BON remercie le COL WIERZBINSKI pour sa présence au conseil d'administration ainsi que M. RAUST pour son retour parmi les membres du CA.

Il accueille un nouveau candidat, M. Bernard VALETTE qui présente son curriculum vitae aux membres du conseil. M. Bernard VALETTE est élu à l'unanimité.

L'ouvrage « La Légion d'Honneur » du Général GEORGELIN est offert par la section aux membres du conseil d'administration.

Point sur le travail des commissions :

Le président fait le point sur le travail des différentes commissions :

- **Commission « liaison avec les autres associations »** chargée de l'interface avec les autres ordres nationaux et associations : le Colonel LATTES prévoit une réunion des membres de sa commission en octobre 2016 (03 ou 10).
Il va également écrire une lettre au maire de REYNIÈS pour un projet d'attribution d'un nom de la LH pour une place de cette commune.
- **Commission « l'Honneur en action »** chargée d'élaborer un projet concret susceptible d'aider un individu ou un groupe à mener à bien son projet : le Colonel AMIEL présente sa commission avec des projets :
 - d'aide aux conjoints des policiers, gendarmes et militaires partis en mission pour plusieurs mois,
 - de donner des cours d'éducation civique, au titre de la LH, aux jeunes sapeurs-pompiers volontaires.Plusieurs contacts ont déjà été pris avec le préfet, sous-préfet, directeur du SDIS et commandant de la CRS 28.
- **Commission « entraide et solidarité »** chargée de la mise en œuvre de toutes les actions à caractère social : Madame Janine DUJAY-BLARET présentera la Légion d'Honneur lors d'un voyage qu'elle va effectuer à Paris.

Participation du drapeau de la LH lors des cérémonies dans le département :

Le drapeau de la Légion d'Honneur continuera à participer aux cérémonies officielles et cérémonies d'anciens combattants. En revanche, il ne participera pas aux cérémonies de passation de commandement des chefs de corps.

Il est prévu l'achat d'un drapeau qui restera, pour des raisons pratiques, sur le comité de Castelsarrasin. L'ancien drapeau quant à lui restera sur Montauban.

Un point a également été fait sur l'utilisation du drap tricolore : (fiche 325 de la SMLH – Recueil des procédures) « ce droit n'est pas ouvert aux décorés de la Légion d'honneur seule. Cependant, si le légionnaire est titulaire de la carte du combattant volontaire de la résistance ou du titre de reconnaissance de la nation (TRN), réfractaire du service du travail obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 ou encore civil, fonctionnaire de la police nationale ou sapeur-pompier, tué dans l'accomplissement de son devoir et au cours de circonstances exceptionnelles, le droit lui est ouvert.

Si le représentant du culte refuse qu'il soit placé sur le cercueil à l'intérieur du culte, il n'est pas possible de s'opposer à cette décision (application du principe fixée par la loi de 1905). Les décorations du défunt peuvent être épinglées sur un coussin. »

Au sein de la section SMLH82, il a été décidé que tous les sociétaires auront droit au drap mortuaire dans le département de Tarn-et-Garonne, décision approuvée par tous les membres du conseil d'administration.

Honneurs funèbres : un moment de recueillement a été observé pour honorer les défunts et défuntes qui nous ont quitté récemment, Mme Huguette RIGHI, Mme Danielle RAUST, Mme Marie-Claude LABRUNE, Olivier BEZARD-FALGAS (fils du LCL Jacques BEZARD-FALGAS), Adjudant Bernard BENOIT, Capitaine BOURGOIN.

Situation financière :

La situation est très saine...

- Avoir au 12 septembre 2016 de 8 046 €. Avoir au 20 juin : 8 128 €
Différence = -82€.

- Mouvements depuis la dernière réunion :

Recettes : 2 583€

| | | |
|--------------------------------------|---|------|
| Recettes Crémants | : | 380€ |
| Cadeau Bernard | : | 550€ |
| Repas du CA de juin | : | 650€ |
| Allocation 2 ^{ème} semestre | : | 953€ |
| Don Famille Benoît | : | 50€ |

Dépenses : 2 665€

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Frais AG Paris | : | 179€ |
| Cadeau Bernard | : | 550€ |
| Frais du CA de juin | : | 717€ (Déficit de 67€ = Café d'accueil & 1 repas offert) |
| Achat Livrets GAL Georgelin | : | 75€ |
| Frais de Dép. Porte-Drapeau | : | 408€ |
| Frais Divers : Gerbe | : | 70€ |
| Bulletin | : | 666€ (Pour info : 666€ de reproduction et 218€ d'expédition) |

- Avoir réel :

Dépenses non débitées : -218€ (Frais Postaux Bulletin) - Rallye Citoyen : -130€

Total = -348€

Avoir réel : 7 790€

Attention : Allocations 2016 = 2 x 953€ = 1 906€

La limite pour le versement de l'allocation semestrielle est de 4 fois 1 906€ = 7 624€

Notre avoir actuel est supérieur à la limite pour le versement des allocations semestrielles 2017.

Questions diverses :

Le président a félicité la promotion de la LH du 13 juillet dernier, à savoir Monsieur Serge BERRIER et Madame Agnès TIMBRE-SAUNIERE.

Le président a fait lecture aux membres du conseil du nouveau décret sur la reconnaissance de la nation pour les victimes d'attentat. Ce titre permettra de pallier et d'éviter de remettre la Légion d'honneur aux victimes de terrorisme.

A l'unanimité des membres du conseil d'administration, des subventions ont été accordées :

- une subvention de 100 € à Monsieur Robert DELBES (président du comité du souvenir de la Stèle de Ventailac). Pour mémoire, la stèle de Ventailac (46) est érigée pour honorer ceux qui, l'été 1944, ont par un acte d'une grande bravoure, frappé une colonne SS. Tous les ans, la section ANACR de Moissac rend hommage à ces valeureux résistants ;
- une subvention de 100 € au profit de l'ONACVG (directeur : Monsieur Pierre AMESTOY) dans le cadre de l'organisation d'une projection du film du centenaire de l'ONACVG qui a été célébré le 02 mars 2016 à Paris aux Invalides.

Tour de table :

Monsieur Robert DELBES :

- a présenté un devis qu'il a fait établir pour l'achat du nouveau drapeau ;
- a effectué la réservation au restaurant « Le Mercure » pour l'assemblée générale du 04/03/2017. Prix du repas, environ 30€/personne. Le menu n'a pas encore été communiqué.

Agenda :

25/09/2016 : Journée nationale d'hommage aux harkis à 10h30 au cours Foucault, Montauban.

27/09/2016 : Saint Michel au 17^{ème} RGP Montauban.

15/10/2016 : Assemblée générale des maires de Tarn-et-Garonne.

16/10/2016 : Assemblée générale et congrès des Médaillés du Travail, Hôtel Villeneuve à Montauban.

22/10/2016 : Assemblée générale du Souvenir Français.

Le président a évoqué le repas de fin d'année des membres du conseil d'administration. Celui-ci pourrait avoir lieu le mercredi 07 décembre 2016. Une note paraîtra, en temps utile pour vous donner tous les renseignements (date, horaire, lieu).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30 ; le président nous donne rendez-vous pour la prochaine réunion du conseil d'administration le **21 novembre 2016** à l'Hôtel Villeneuve suivie d'un repas pris en commun.

Le Président de la SMLH 82

LCL Philippe Bon